



VILLE DE VIARMES

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLEES C A M P A G N E 2 0 2 6

Document à retourner au :

Centre Communal d'Action Sociale
8 bis, rue de la Garenne
95 270 VIARMES

ou par mail à :

ccas-administration@viarmes.fr en copie à ccas-intendance@viarmes.fr

L'INSCRIPTION CONCERNE

☐ Mme ☐ M. (NOM) :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse précise (rue, bâtiment, étage) :

Téléphone :-.....-.....-.....-..... Mobile :-.....-.....-.....-.....

Situation : ☐ vit seul(e) ☐ en couple ☐ avec la famille

Enfants : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI ☐ à proximité ☐ éloignés (préciser la distance).....

Difficultés particulières liées à ☐ l'isolement ☐ aux déplacements

☐ autres (précisez) :

Coordonnées du médecin traitant :

NOM :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

Service intervenant à domicile :

NOM :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

EN CAS D'URGENCE - PERSONNES A CONTACTER

NOM prénom : Téléphone :-.....-.....-.....-.....

Lien de parenté :

NOM prénom : Téléphone :-.....-.....-.....-.....

Lien de parenté :

BULLETIN REMPLI PAR

☐ L'intéressé(e) ☐ Autre (NOM Prénom) :

Adresse :

Mobile :-.....-.....-.....-..... Mail :@.....

Lien de parenté :

Si vous avez l'intention de vous absenter, merci de nous indiquer les périodes pendant lesquelles vous ne serez pas joignables à votre domicile :

.....
.....
.....
.....

Merci de nous prévenir en cas de déplacements non prévus afin d'éviter une alerte inutile de vos personnes de confiance et des services de secours.

Date :/...../ 2026

Signature :

Vous pouvez demander la radiation du registre quand vous le souhaitez, en écrivant au C.C.A.S. Vous pouvez également accéder à tout moment à votre dossier personnel.

Monsieur le Maire devra être informé de votre changement de domicile, le cas échéant.

Les éléments d'information communiqués ont pour seul objet le **Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental** et sont destinés à l'usage du C.C.A.S. de Viames, responsable du traitement et au besoin des services de la préfecture. Ils restent confidentiels et seront traités en conformité avec la **loi n°78.17 du 06/01/1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.